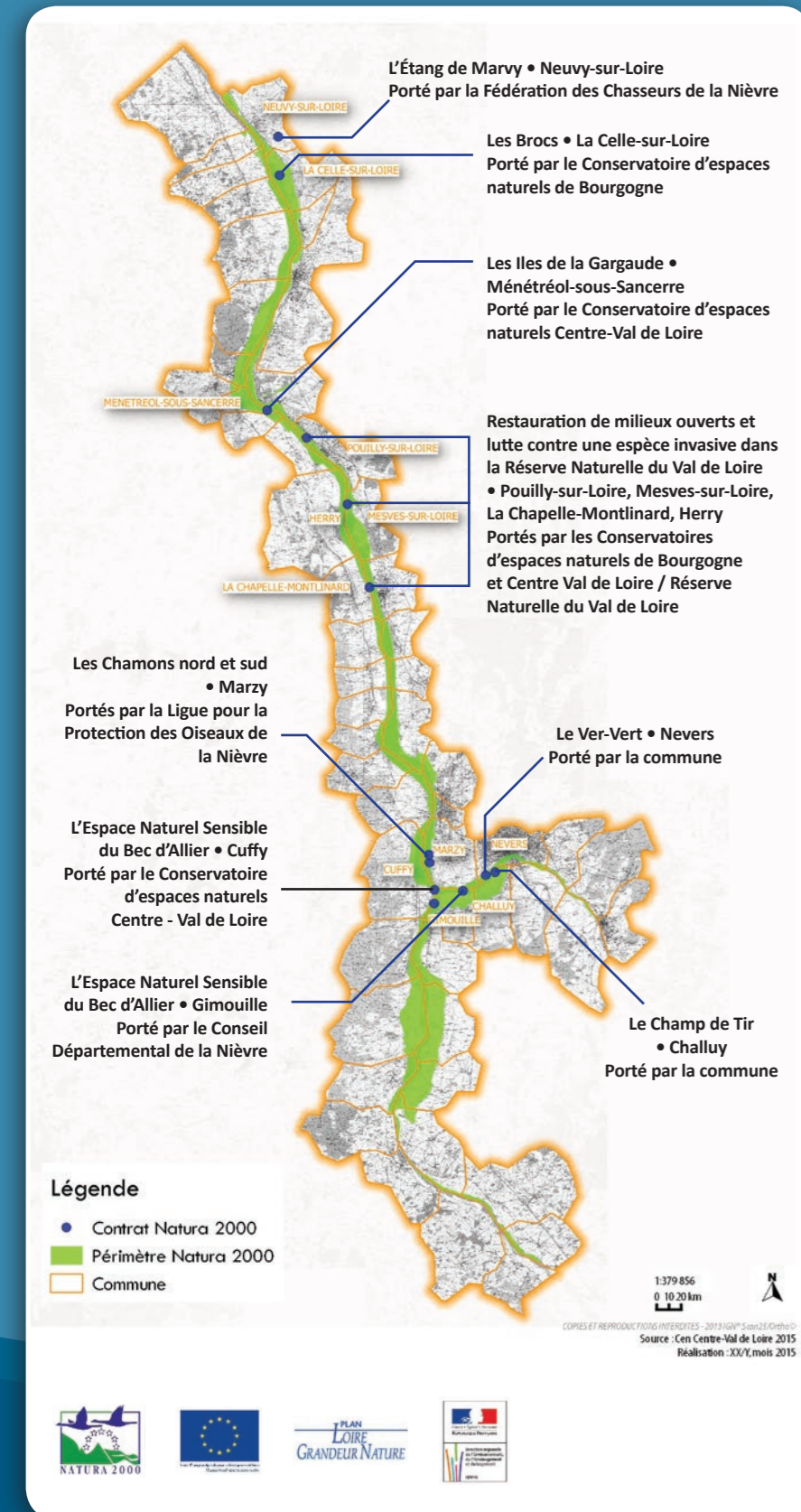


Bilan des contrats Natura 2000

Entre 2009 et 2014, ce ne sont pas moins de 12 contrats Natura 2000 qui ont été signés sur les sites de l'Axe Loire / Allier. Si les signataires de ces contrats sont variés - communes (Nevers et Challuy), Conseil Départemental de la Nièvre, associations (Fédération des chasseurs de la Nièvre, LPO58, Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne et Centre-Val de Loire) - leur engagement a permis de mettre en place la gestion de plus de 396 ha de milieux naturels au sein des sites Natura 2000. Ainsi 115.67 ha ont bénéficié, lorsque cela était nécessaire, d'actions de restauration ou d'entretien.



Les principaux milieux concernés par ces travaux sont les pelouses, parfois en mosaïque avec des prairies. Typiques des bords de Loire, ces milieux qui abritent une faune et une flore variées, étaient souvent en cours d'embroussaillage, notamment du fait de l'abandon des pratiques pastorales qui assuraient historiquement leur entretien. Ils ont alors fait l'objet de travaux de restauration et, plus particulièrement, de réouverture. Cela consiste le plus souvent à broyer tout ou partie des buissons et à exporter hors des pelouses et prairies les produits issus de la coupe. S'ensuivent des travaux d'entretien réguliers, broyage avec exports, qui permettent le retour de la flore caractéristique de ces milieux. Dans la plupart des cas, les travaux ont été faits via des engins mécaniques, mais sur le contrat des Brocs, à la Celle-sur-Loire, c'est le pastoralisme ovin qui a permis d'atteindre les résultats escomptés. Au terme du contrat, la réflexion s'oriente avec les propriétaires vers la poursuite des actions d'entretien. C'est souvent la voie du pastoralisme, dans le cadre de Pasto'Loire, qui a été choisie. La restauration et l'entretien des milieux naturels s'inscrit donc, grâce à l'engagement des signataires, dans le retour d'une pratique à la fois économique, culturelle et favorable à la biodiversité.

Cependant tous les contrats Natura 2000 n'ont pas porté sur des pelouses et prairies. La Fédération des Chasseurs de la Nièvre s'est engagée dans la coupe de la peupleraie qui bordait l'Étang de Marvy, une action qui vise non seulement au retour d'une prairie humide, mais aussi à l'extension d'une zone de roselière. Enfin le Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire s'est impliqué dans la lutte contre une espèce exotique envahissante, le Solidage glabre sur le site des Saulières à Herry.

Avec vous !

Qui peut participer à Natura 2000 ?

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour préserver la biodiversité.

Comment s'engager dans Natura 2000 ?

Essentiellement basé sur une démarche volontaire, Natura 2000 offre deux possibilités pour s'engager :

> Les Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 peuvent être passés en milieu agricole (Mesures Agro-Environnementales = MAE), forestier ou non agricole non forestier pour une durée de 5 ans. Les contrats sont proposés dans un objectif de préservation des habitats et espèces d'intérêts européens. Les contractants sont financés pour la mise en place d'actions favorables à la préservation des milieux naturels visés telles que définies dans le document d'objectifs. L'aide peut aller jusqu'à 100% des dépenses engagées.

> La Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un engagement au maintien de bonnes pratiques sur les parcelles engagées. Celles-ci peuvent être à vocation agricole, forestière ou non productive. L'engagement porte sur 5 ans, et peut faire l'objet d'une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Comment procéder pour la signature d'un Contrat ou d'une Charte ?

Toute personne souhaitant s'inscrire dans la démarche Natura 2000 sur les sites de l'Axe Loire-Allier doit prendre contact avec l'animateur concerné. Ce dernier effectuera un diagnostic des parcelles et accompagnera le contractant vers la signature du contrat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), service administratif en charge de l'instruction du dossier.

Les actions pourront être engagées par le contractant ou déléguées à un tiers dans le respect des cahiers des charges.

Pour en savoir plus :

Conservatoire d'Espaces Naturels Centre - Val de Loire



Contact : Florence Delaroche
(chargée de mission Natura 2000 Axe Loire/Allier)
Adresse : 11 bis rue Ferdinand Gambon
58150 Pouilly-sur-Loire
Tél : 03.86.39.31.31 / 06.24.78.17.58
Mail : florence.delaroche@cen-centrevaldeloire.org
Site : <http://loire-allier.n2000.fr/>
www.cen-centrevaldeloire.org/

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Contact : Marie Leblanc, Chargée de mission Natura 2000
Adresse : 11 bis rue Ferdinand Gambon, 58150 Pouilly-sur-Loire
Tél : 03.86.39.31.34
E-Mail : marie.leblanc@cen-bourgogne.fr

Pays Bourgogne Nivernaise



3 place Clémenceau - BP 133
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
Tel : 03.86.28.58.29
E-mail : pays@bourgogne-nivernaise.com

DDT de la Nièvre Service Eau Forêt et Biodiversité



2 rue des Pâtis - BP 30069
58020 Nevers Cedex
Tél : 03.86.71.71.71

DDT du Cher Service Eau Forêt et Biodiversité



Place de la Pyrotechnie - CS 20001
18019 Bourges Cedex
Tél : 02.34.34.61.00

Crédits

N° ISSN : en cours
Directeur de publication : Samuel GOMEZ
Texte : Cen Centre-Val de Loire : H. GERVAIS ; D. VIAL ; I. GRAVAND ; F. DELAROCHE
Pays Bourgogne Nivernaise : G. GORCE
Crédit photo : J-P. THÉVENIN, E. CANTONE, P. LASNES, ONEMA/N. POULET, CBNBP/R. DUPRÉ, Cen Centre-Val de Loire/H. GERVAIS, Cen Centre-Val de Loire/A. PATRIGEON, Cen Centre-Val de Loire/F. DELAROCHE, Cen Bourgogne/ B. FRITSCH, Cen Bourgogne/ N. POINTECOUTEAU.
Cartes : Cen Centre-Val de Loire. 2009 / Cen Centre-Val de Loire. 2015
Impression : S'Print
Tirage : 1000 ex
2016

Gazette d'information Natura 2000

Numéro 04

Edito

L'État assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 de l'axe Loire Allier depuis février 2015. Les représentants des collectivités ont désigné le Pays Bourgogne Nivernaise à la présidence du comité de pilotage de ces sites, ce dont je m'acquiesce depuis lors en appui du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire. Ces 14 000 hectares réunissent les 2 rives du fleuve situé entre la Nièvre et le Cher. Les populations s'approprient les espaces préservés dans la mesure du respect des règles de conservation en vigueur – activités économiques, notamment. Les collectivités agissent au mieux de ces intérêts croisés, tel qu'à travers les contrats RIVIERES prolongeant ainsi à l'intérieur des terres les actions de mise en valeur menées sur le linéaire. Il est essentiel que chacun puisse en mesurer l'intérêt, l'attrait. Pour ce faire, je propose aux élus du comité de pilotage d'apprécier deux réalisations de leurs pairs. Elles ont été créées avec le soutien du programme NATURA 2000 et nous serons présentées lors d'une journée d'informations et de formation, le 22 avril 2016. Contribuons ensemble à la gestion coordonnée du linéaire, c'est le sens de mon action que je souhaite vous faire partager ces prochaines années.

Gaëtan GORCE

Sénateur de la Nièvre
Président du Pays Bourgogne Nivernaise

Les sites Natura 2000 :

- FR2610004 Vallées de la Loire et de l'Allier de Neuvy-sur-Loire à Mornay-sur-Allier
- FR2400522 Vallées de la Loire et de l'Allier
- FR2600965 Vallée de la Loire de Fourchambault à Neuvy-sur-Loire
- FR2600968 Bec d'Allier
- FR2600969 Val d'Allier Bourguignon



Les brèves...

Le pastoralisme poursuit son essor sur les sites Natura 2000

Le programme **Pasto'Loire**, porté par le **Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire** en lien avec les **Chambres d'agriculture**, promeut le pastoralisme en tant que mode de gestion des prairies et pelouses et activité économique et culturelle ancestrale sur les bords de Loire. L'étude de préfiguration réalisée en 2013 a permis de **mettre en évidence les aspects écologiques et agronomiques du retour de cette pratique sur l'Axe Loire / Allier** et des éleveurs ont souhaité s'y installer. De cette démarche est né Past'Horizons qui rassemble plusieurs berger(e)s du secteur.

Ce sont donc maintenant **plus de 470 ha de sites naturels** qui sont **pâturés** par les troupeaux sur les sites Natura 2000, soit environ **1000 animaux** (environ 750 brebis et 50 chèvres Cou clair du Berry) conduits par trois berger(e)s et une chevrrière. Ainsi la vente directe de fromage et de viande a pu être développée. Les autres sites pâturés sont notamment des secteurs restaurés via des contrats Natura 2000 (les Chamons à Marzy, les Brocs à la Celle-sur-Loire, le Champs de Tir à Challuy, le Bec d'Allier à Cuffy). La Réserve Naturelle du Val de Loire a également vu le déploiement du pastoralisme pour la gestion de ses milieux ouverts.



Prochain séminaire : les élus et l'animation Natura 2000

Le **22 avril 2016** se tiendra le **premier séminaire des élus des sites Natura 2000**. Alternant visites de sites et temps en salle il permettra aux élus d'échanger et de partager sur l'animation des sites.

Natura 2000 en action : le contrat sur le site des Saulières

Le site, appelé « Les Saulières », est localisé en rive gauche de la Loire sur la commune d'Herry dans le Cher, au sein de la Réserve Naturelle du Val de Loire. En 2012, un contrat Natura 2000 est passé par le Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire, gestionnaire du site, pour enrayer l'invasion du Solidage glabre dans les milieux prairiaux. Ce contrat fait suite à de nombreuses actions (broyage, pose de bâches...), effectuées depuis 2002 mais dont le manque de régularité n'a pas permis une gestion réellement efficiente de la plante.

Un pouvoir de colonisation rapide et imposant, défavorable à la végétation autochtone.

Les solidages invasifs (Solidage du Canada et Solidage glabre) sont originaires d'Amérique et naturalisés en France depuis le 19^e siècle. Ils ne sont devenus des plantes invasives avérées en milieux naturels qu'au cours de la seconde moitié du siècle dernier. Initialement introduits comme des plantes ornementales robustes, leur usage médicinal et leur fort potentiel mellifère expliquent leurs nombreuses implantations.

Chaque pied a la capacité de produire jusqu'à 20 000 graines par tige, leur dissémination par le vent intervient six semaines après le début de la floraison (qui se déroule en juillet) et se prolonge en hiver. Dans les grandes populations établies, les massifs peuvent être très denses et atteindre 300 tiges / m². Les animaux et les crues facilitent également leur dispersion sur de longues distances.

Des travaux pour préserver des milieux prairiaux patrimoniaux

Sur les Saulières, le Solidage glabre est présent dans de nombreux milieux naturels dont les prairies d'intérêt européen. Il existe également des taches résiduelles dans les milieux forestiers. De plus, sa présence importante sert de foyer de dissémination sur la Loire en aval.

Grâce au contrat Natura 2000 mis en place, des actions de broyage sont donc réalisées annuellement depuis 2012, pour lutter contre cette espèce. Un suivi écologique a été mis en place en parallèle pour vérifier l'efficacité de ces actions.

Les plantes invasives

Une plante invasive est une plante exotique (introduite volontairement ou non dans une aire étrangère à son milieu d'origine), qui prolifère dans un espace naturel au détriment de la biodiversité locale qu'elle peut complètement éliminer.

Sa présence et son introduction peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, mais aussi sur la santé publique, l'économie...

Les conséquences de ces espèces sur la biodiversité

Les invasions biologiques sont considérées, par l'Union Internationale de Conservation de la Nature, comme la seconde cause de perte de la biodiversité après la dégradation des habitats naturels à l'échelle mondiale. Tous les milieux, aquatiques et terrestres, naturels et anthropisés*, sont concernés. Dans la plupart des cas, les prédateurs et parasites de ces espèces dans leur aire d'origine sont absents dans la région colonisée, expliquant leur dynamique.

* Milieux modifiés par les activités humaines (urbanisation, activités économiques, etc)

Des animaux invasifs sont également présents sur le périmètre de votre site Natura 2000, tels le Ragondin, le Rat musqué, la Moule zébrée, les écrevisses américaines... Beaucoup d'espèces introduites au cours des siècles passés l'ont été volontairement, pour la pêche, la chasse, leur fourrure ou comme animaux de compagnie...

L'influence ligérienne sur les plantes exotiques envahissantes

Les perturbations, d'origine naturelle ou artificielle, permettent et accentuent la propagation des espèces invasives dans la nature. Sur les bords de Loire, les inondations et les crues en déplaçant le sable, peuvent engendrer une perturbation du milieu, favorable aux plantes invasives.

Quelques espèces invasives des bords de Loire

Voici quelques exemples parmi les plus fréquents de plantes invasives que vous êtes susceptibles de croiser sur les bords de Loire et d'Allier.

Des plantes amphibies (qui vivent à la fois dans et hors de l'eau)

Les jussies

Seule la Jussie à grandes fleurs est présente sur l'axe Natura 2000 Loire Allier. Cette jolie plante aux fleurs jaunes recouvre les bords de Loire d'avril à octobre. Ses racines s'insèrent profondément dans le sol. Introduite en Europe, à la fin du 19^e siècle, les Jussies se sont peu à peu échappées des bassins pour coloniser étangs et cours d'eau. Elles peuvent constituer des herbiers aquatiques très denses et parfois presque impénétrables. Elles captent alors la lumière à leur seul profit, consomment les ressources et empêchent, à cause de la densité de leur végétation, le déplacement des petits animaux. Les jussies sont aujourd'hui les seules plantes invasives interdites à la commercialisation et au transport.

Le Paspale à deux épis

Cette plante de 30 cm à 1 mètre de haut aurait atteint le territoire français dans des ballots de laine en provenance d'Argentine. Elle est reconnaissable à son sommet à deux épis, plus rarement trois, disposés en V. Ses fleurs produisent de nombreux fruits. Ses tiges sont couchées et ses racines fortement ancrées dans les milieux humides ou superficiellement inondés, les berges de canaux, les grèves de rivière et les marais. La présence de cette plante serait aujourd'hui très sous-estimée. Son apparition dans le Cher ou la Nièvre est à faire connaître impérativement !



Jussie à grandes fleurs



Paspale à deux épis

et les milieux ligériens

Comment agir pour éviter leur dissémination ?

Nous pouvons tous à notre échelle réduire la propagation de ces espèces. Voici quelques exemples de gestes simples à mettre en place :

- **Ne pas y toucher !** Simple mais efficace, ne pas manipuler ces plantes (arrachage ou cueillette par exemple) évite de favoriser leur dispersion en propageant des graines, des morceaux de racines ou de tiges.

- **Ne pas en planter.** La plupart de ces espèces se trouve toujours en vente libre. Leurs préférer des espèces locales constitue donc un bon geste pour préserver les milieux naturels. En outre les espèces locales sont souvent les plus adaptées à notre environnement et à notre climat.

- Certaines plantes invasives sont directement issues de nos aquariums où elles côtoient parfois des espèces animales également invasives (tortues de Floride, Pseudorasbora...). **Ne pas vider l'eau des aquariums dans le milieu naturel** évite donc leur propagation.

Des plantes herbacées

Les renouées asiatiques / Renouées du Japon

Introduites en 1869 comme plantes ornementales, les renouées s'étendent et se banalisent sur l'ensemble des bords de Loire. Des sortes de tiges souterraines appelées rhizomes leur permettent une extension importante et une croissance rapide. Leur feuillage abondant projette une ombre dense éliminant toute concurrence. Les racines sécrètent des substances provoquant des nécroses sur les racines des plantes voisines. Elles entraînent ainsi une perte de la diversité biologique et des caractéristiques paysagères des milieux naturels.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante pouvant atteindre 2 mètres de hauteur. Ses fleurs nombreuses, petites, vertes et de couleur jaunâtre à maturité, produisent un pollen auquel 6 à 12% de la population française serait sensible. Introduites accidentellement en France dans la seconde partie du 19^e siècle, les semences d'Ambroisie se retrouvent aujourd'hui dans les sachets de graines pour nourrir les oiseaux. Peu à peu, l'Ambroisie se répand dans les milieux naturels perturbés (bordures des cours d'eau, friches industrielles, bords de routes...), au détriment de la flore locale.



Renouée du Japon



Ambroisie à feuilles d'Armoise



Robinier faux-acacia



Érable negundo

Les arbres

Le Robinier faux-acacia

Cet arbre, originaire d'Amérique du Nord, pouvant atteindre 25 mètres de haut, produit des grappes de fleurs blanches à l'odeur et au goût agréables. Il s'avère un redoutable envahisseur dans les milieux où il n'est pas géré pour l'exploitation de son bois. Espèce fortement drageonnante* et au développement rapide, le robinier forme des peuplements denses parmi lesquels les plantes locales ont bien du mal à survivre. C'est dans les forêts de bord de rivière qu'il pose le plus de problèmes et où la lutte engagée contre lui peut durer plusieurs années !

L'Érable negundo

Cet arbre aux feuilles vert fluo, originaire d'Amérique du Nord et pouvant atteindre 25 mètres, modifie peu à peu le paysage ligérien en s'implantant dans les forêts bordant les rivières, en mélange avec les saules, les peupliers, les aulnes et les frênes. Sa croissance rapide a entraîné de nombreuses plantations au 19^e siècle pour l'ornement. Malgré son potentiel invasif, cet arbre reste encore planté dans les parcs urbains aujourd'hui.

* Espèce capable de produire des rejets (parfois très nombreux) à partir des racines.

Le groupe de travail plantes invasives en région Centre-Val de Loire



Plantes invasives

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire